



RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

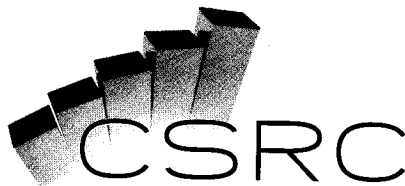
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00189

Numéro SIREN : 489 037 747

Nom ou dénomination : 3C MEDIAS

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2016 sous le numéro de dépôt 1385



Compagnie Savoisienne de Révision Comptable

CAROLE KASSA

Expert comptable diplômé
Commissaire aux comptes

70 rue des allobroges
73290 La Motte-Servolex
Tél: 04 79 25 61 25
Fax: 04 79 25 12 36
csrc@orange.fr

TRIBUNAL de COMMERCE-CHAMBERY	
DEPOT du	25 FEV. 2016
N°	1385 Le Greffier,

3C MEDIAS SARL

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros

**Siège social : AIX-LES-BAINS (Savoie)
11 Montée de la Terrasse**

R.C.S. CHAMBERY 489 037 747

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE 3C MEDIAS,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

3C MEDIAS SARL

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros

**Siège social : AIX-LES-BAINS (Savoie)
11 Montée de la Terrasse**

R.C.S. CHAMBERY 489 037 747

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 3C MEDIAS, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- ✓ Le capital social de la société s'élève à 10 000 euros, divisé en 500 parts de 20 euros chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées, propriété de :
 - Madame Christine MAVOUNZY 200 parts, soit 40 %,
 - Madame Amélie CARPENTIER 150 parts, soit 30 %,
 - Monsieur Jack MAVOUNZY 150 parts, soit 30 %.
- ✓ Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 3 337 628 euros, en progression de 4 % par rapport à l'exercice précédent, un bénéfice net de 180 425 euros, en progression de 63 % au regard de celui de l'exercice N-1, ainsi que des capitaux propres s'élevant à 694 107 euros, représentant 55 % du total bilan.
- ✓ La situation comptable intermédiaire établie au 31 octobre 2015, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, révèle un chiffre d'affaires de 3 005 580 euros et un bénéfice net avant impôt de 243 527 euros.
- ✓ Il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure au 31 octobre 2015, mais les éléments enregistrés en comptabilité jusqu'au 31 décembre 2015 ne laissent apparaître aucune dégradation de l'activité.
- ✓ Le résultat d'exploitation dégagé au 31 octobre 2015 est bénéficiaire à hauteur de 233 114 euros, en hausse de 6 705 euros par rapport à la clôture 2014 (+ 3 %) qui s'explique principalement par la diminution des achats de marchandises de 11 %.
- ✓ La trésorerie est excédentaire au 31 octobre 2015 pour un montant de 571 364 euros, contre un niveau excédentaire à hauteur de 712 011 euros à la clôture de l'exercice 2014.
- ✓ L'arrêté des comptes au 31 octobre 2015 ne fait pas ressortir de dettes à long terme.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à La Motte-Servolex, le 17 février 2016



**COMPAGNIE SAVOISIENNE DE
REVISION COMPTABLE – C.S.R.C**

Carole KASSA

Présidente

Commissaire aux comptes et à la transformation

Membre de la Compagnie Régionale de CHAMBERY.